



Commune de Forel (Lavaux)

Case postale 52 - 1072 Forel (Lavaux)
021 781 17 17 - greffe@forel.ch

MOTIFS D'EXONÉRATION DE LA TAXE DE SÉJOUR (ART. 4 DU RÈGLEMENT)

- a) **Les personnes qui, du point de vue des impôts communaux, sont domiciliées ou en séjour dans la Commune au sens des articles 9 et 14 de la loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux.**
- b) **Les mineurs.**
- c) **Les personnes indigentes.**
- d) **Les personnes qui séjournent de manière durable dans la Commune pour y fréquenter un établissement public d'instruction, y faire un apprentissage ou y exercer une activité lucrative lorsqu'elles sont domiciliées, selon la lettre a), ailleurs dans le Canton ou ailleurs en Suisse.**
- e) **Les militaires, les personnes incorporées dans la protection civile, les pompiers, la police, lorsqu'ils sont en service commandé.**
- f) **Les ouvriers ou employés lors de déplacements imposés par leur activité.**
- g) **Les élèves des écoles suisses voyageant sous la conduite d'un de leurs maîtres.**